

Réf : DCM/2020/n°33 /5.3/10-07/1

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

L'an deux mille vingt

Le DIX JUILLET A 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation 02-07-2020

Date de l'affichage : 03-07-2020

OBJET

ÉLECTION DES DELEGUES AU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SENATEURS

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents : Cédric BONATO, Alain BAILLIEU,

Absents ayant donné procuration :

A. FOUREL à G. TRAUJLET JC BASCHIOU à M. NEPOTY

O. BERTRAND à C. VANDERBISTE M. POUGENC à J. RAMS

Secrétaire de séance : Michelle PALLARES

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le décret n° 2020-812 du 29 Juin 2020 prévoit la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour le 10 Juillet 2020

Il est rappelé au conseil municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre prochain. Les sénateurs seront ainsi renouvelés pour un mandat de six ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs où prédominent les conseillers municipaux.

Pour la commune d'Aigues-Mortes, il s'agit de désigner 15 délégués titulaires (article L 284 du code électoral) et 5 délégués suppléants (article L 286 du code électoral) élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Monsieur le Maire a procédé à l'installation du bureau selon les dispositions légales en vigueur et a recueilli les candidatures.

Deux listes ont été déposées et il a été procédé au vote, sans débat préalable.

Ont obtenu :

- Liste Une Seule Ambition Aigues-Mortes 23 voix
- Liste Le Revivre 4 voix

Par application du mode scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, sont élus :

- Délégués (Liste Une Seule Ambition Aigues-Mortes)

- Pierre MAUMEJEAN
- Josiane ROSIER
- Alain BAILLIEU
- Véronique BONVICINI
- Gilles TRULLET
- Maguelone CHAREYRE
- Christian LAPISARDI
- Nathalie LALLOUETTE
- Christian GROUL
- Janine LHUILLIER
- Yves GRAS
- Andrée DAMOUR
- Jean Claude CAMPOS

- Délégués (Liste Le Revivre)

- Cédric BONATO
- Maryline POUGENC

Suppléants (Liste Une Seule Ambition Aigues-Mortes)

- Michèle PALLARES
- Jean Claude BASCHIOU
- Marielle NEPOTY
- Michel LEBLANC
- Patricia VAN DER LINDE

Le Maire,
Pierre Maumejean

